

DOSSIER DE PRESSE

Conseil Municipal du lundi 10 décembre 2018

01. FINANCES *Rapport d'orientations budgétaires pour 2019*
02. CULTURE *Intégration de la bibliothèque du Conservatoire à rayonnement régional au réseau Rn'Bi*
03. ENVIRONNEMENT *Rapport annuel de développement durable/Plan d'actions Climat-Air-Energie 2017-2021*
Agenda 21 : Valorisation des certificats d'économie d'énergie
04. MOBILITES *Plan de déplacement des employés : mise en application de l'indemnisation kilométrique vélo*
05. VIE ASSOCIATIVE *Subventions aux associations*
06. EDUCATION *Rythmes éducatifs pour la rentrée 2019*
07. PATRIMOINE *Restauration des immeubles protégés au titre des monuments historiques*
08. STATIONNEMENT *Nouvelles extensions des zonages de stationnement payant*
09. EGALITE FEMMES/HOMMES *Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes*
10. CONTRAT DE VILLE Attribution de subvention dans le cadre du Fonds d'Animation et d'Expérimentation Locale (FAEL)

01. FINANCES

Rapport d'orientations budgétaires pour 2019

Depuis plusieurs années, la Ville prend des mesures adaptées visant à maintenir un niveau de service public exigeant tout en améliorant continuellement l'état de ses finances. La présentation au printemps prochain du compte administratif 2018 le démontrera une nouvelle fois (poursuite du désendettement, amélioration de l'épargne, etc). Il est également important de souligner que parallèlement, les investissements pour transformer notre ville n'ont jamais été aussi importants et que les efforts entrepris par la majorité dans le cadre métropolitain atteignent un niveau historique.

Dans un contexte contraint, la Ville de Rouen maintient donc le cap fixé : un service public de proximité répondant aux attentes de nos concitoyens de la petite enfance aux personnes âgées, poursuivre les travaux d'investissement visant à améliorer leur cadre de vie tout en contribuant à la transition écologique et énergétique, redonner de la fierté aux habitants qui vivent dans un bassin de vie aux multiples atouts, mettre les citoyens au cœur de notre action et faire en sorte qu'ils contribuent aux décisions.

Parmi les principaux projets qui figurent au Budget Primitif 2019, on peut citer notamment :

- La poursuite des efforts en matière d'accessibilité des bâtiments accueillant du public ;
- Le renforcement des travaux d'économies d'énergie dans les bâtiments municipaux, dont l'Hôtel de Ville ;
- La rénovation de plusieurs de nos monuments historiques dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat et la Métropole, dont des études pour les travaux à l'abbatiale Saint-Ouen ;
- La contractualisation, avec l'Etat et la Métropole, d'un plan ambitieux de rénovation urbaine des quartiers des Hauts de Rouen et de Grammont ;
- La participation de la Ville aux travaux d'extension et de rénovation de la patinoire, désormais transférée à la Métropole ;
- Le lancement d'études pour trois futurs projets de terrains synthétiques (réhabilitation des terrains de Grammont et Salomon, et passage en terrain hybride à Mermoz) ;
- La poursuite des travaux du Parc Naturel Urbain de Repainville ;

- Le lancement du chantier de rénovation et de mise en accessibilité du cinéma Omnia ;
- La mobilisation de moyens importants pour l'Armada ;
- La poursuite du renouvellement du parc matériel (balayuses, laveuses) ;
- La poursuite des actions éducatives mises en œuvre dans les écoles rouennaises ;
- Le déploiement dans les écoles de nouveaux matériels informatiques (vidéoprojecteurs interactifs, tablettes...) ;
- Le début des travaux pour l'aménagement de l'école Graindor ;
- La poursuite des Ateliers Urbains de Proximité (Lenglen, Repainville) ;
- Le début de la mise en œuvre des projets lauréats de l'Appel à Projets Citoyens.

02. CULTURE

Intégration de la bibliothèque du Conservatoire à rayonnement régional au réseau Rn'Bi

Cette délibération vise à intégrer le fonds jeunesse de la bibliothèque du Conservatoire à rayonnement régional au réseau Rn'Bi des bibliothèques municipales dans le cadre de l'accès au plus grand nombre à l'offre culturelle des établissements culturels de la Ville de Rouen.

Le prêt des 770 documents du fonds jeunesse dont dispose cette bibliothèque sera possible pour tous les usagers. Cette extension aura pour conséquence l'élargissement des publics des bibliothèques et du conservatoire. Les documents devront être empruntés et restitués au conservatoire.

Pour des raisons liées à l'organisation et au fonctionnement du conservatoire, les partitions et autres documents n'entrant pas dans le champ du fonds jeunesse seront exclus du prêt. Ils doivent en effet rester disponibles pour le plus grand nombre d'élèves et d'enseignants.

03. ENVIRONNEMENT

Rapport annuel de développement durable/Plan d'actions Climat-Air-Energie 2017-2021

La Ville de Rouen s'est précocement engagée en faveur de la transition énergétique et du développement durable, conscient de la nécessité de transformer nos sociétés, nos modes de production et de consommation afin de faire face à ce défi majeur de notre siècle. Convaincue que pareilles transformations, pour se faire efficacement, doivent émaner des territoires, elle a, depuis quelques années maintenant, et en complémentarité avec les autres collectivités du territoire, développée une politique ambitieuse en la matière dont le rapport annuel nous offre une présentation détaillée.

Six domaines sont retenus pour évaluer les points forts et les marges de progression de la politique énergie-climat : Développement Territorial, Patrimoine de la Collectivité, Approvisionnement Energie, Eau et Assainissement, Mobilité, Organisation Interne, et Coopération Communication.

Parmi les principales actions menées par la Ville de Rouen, on peut citer par exemple :

- La rénovation énergétique exemplaire de l'Hôtel de Ville ;
- Le développement du jardinage urbain ;
- La valorisation du site naturel de Repainville dans le cadre de l'Atelier Urbain de Proximité ;
- La mise en œuvre du projet « bien-être autour du repas » en s'appuyant sur la démarche « mon restau responsable » ;
- L'accompagnement de clubs sportifs dans une démarche écoresponsable (expérimentation menée en partenariat avec l'Université de Rouen au sein du gymnase Collette Besson afin de réduire la consommation d'électricité).

Agenda 21 : Valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE)

En parallèle des labels Cit'ergie niveaux 1 et 2 obtenus par la Ville de Rouen, la loi du 13 juillet 2005 introduit en France le mécanisme des certificats d'économie d'énergie (CEE). Ils constituent une des mesures favorisant l'efficacité énergétique. Ce dispositif repose sur l'obligation faite aux fournisseurs d'énergie de promouvoir ou de réaliser des économies d'énergie.

Dans ce cadre, les travaux réalisés dans le but de renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités locales peuvent être valorisés sous la forme de CEE. La Métropole Rouen Normandie a validé un partenariat avec la société Economie d'Énergie relatif à la valorisation des opérations d'économies d'énergie. Les 71 communes la composant ainsi que les personnes morales du territoire peuvent donc adhérer à ce dispositif.

La Métropole Rouen Normandie apporte à ce dispositif :

- Une expertise neutre et indépendante ;
- Une information sur les CEE et le pilotage opérationnel du partenariat ;
- Un rôle de « regroupueur » permettant de bénéficier de la valorisation des actions engagées avant l'adhésion à la convention de partenariat.

La société Economie d'Énergie apporte à la commune adhérente :

- Des moyens dédiés au partenariat ;
- Une expertise technique pour identifier les gisements d'économies d'énergie et les solutions énergétiques performantes ;
- La prise en charge administrative de la constitution des dossiers de CEE ;
- Le versement de la contribution financière à la réalisation des opérations d'économies d'énergie éligibles aux CEE.

04. MOBILITES

Plan de déplacement des employés : mise en application de l'indemnisation kilométrique vélo

Répondant à une exigence environnementale, économique et sociale, la Ville de Rouen a initié une réflexion sur la mobilité de ses agents, en particulier dans le cadre de leurs déplacements quotidiens domicile-travail et professionnels.

Un diagnostic de mobilité portant sur les déplacements domicile-travail et professionnels des personnels a montré que 2,7 % des agents de la Ville déclaraient utiliser « fréquemment » le vélo pour se rendre sur leur lieu de travail. Au travers de son Plan de Déplacement des Employés, la Ville souhaite encourager ces pratiques.

Instaurée par la loi dite de « transition énergétique pour la croissance verte », l'indemnité kilométrique vélo vise à encourager les déplacements domicile/travail à vélo. Inscrite dans le plan d'action Cit'ergie adopté en séance du Conseil Municipal du 9 avril 2018, la mesure constitue en effet une action en faveur des modes de déplacement actifs : l'augmentation attendue du nombre d'agents cyclistes et du nombre de trajets effectués annuellement à vélo contribuera ainsi à la fois à la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre de la Ville, la lutte contre le changement climatique et la pollution ainsi que l'amélioration de la qualité de l'air.

Conditionné à une distance domicile/travail minimale de 500 mètres, le montant de l'indemnité est de 0,25 € net par kilomètre parcouru et plafonné à 200 € par an et par agent, et fera l'objet d'un unique versement annuel pour en alléger le traitement administratif. Tous les agents de la Ville pourront bénéficier de l'indemnité kilométrique vélo sous conditions d'inscription préalable, déclaration sur l'honneur et engagement à renseigner quotidiennement leurs trajets domicile/travail effectués à vélo via une application spécifique.

05. VIE ASSOCIATIVE

Subventions aux associations

Autre priorité de l'action municipale, le soutien aux structures associatives, créatrices de lien social sur le territoire. La Ville de Rouen met un point d'honneur à apporter un soutien financier à de nombreuses associations dans le but de les aider à pérenniser et développer leurs activités, mener des projets, et mettre en place de nouvelles actions ou événements. Parmi les principales subventions attribuées, on retrouve par exemple :

Programme animations de loisirs

→ Une subvention de 7 380€ pour l'association Rouen Cité Jeunes

Programme quartiers

→ Une subvention de 1 300€ pour l'association Village Croix de Pierre

Programme enseignement primaire

→ Une subvention de fonctionnement complémentaire de 3 000€ pour l'association de la Maison des Jeunes et de la Culture du Mont-Gargan.

Programme politique sociale

- Une subvention de 15 000€ pour l'association Rouen Terre d'Accueil
- Une subvention de 15 000€ pour l'association Emergence-sProgramme seniors
- Une subvention complémentaire de 3 000€ pour l'association Bien Vivre et Vieillir à la Grand' Mare

Programme santé

- Une subvention de 20 000€ pour l'association La Boussole
- Une subvention de 9 000€ pour l'association Médecins du Monde

Programme projets transversaux

- Une subvention de 7 000€ pour l'association pour la Gestion de la Cuisine Sociale « Les deux Fleuves »

Programme protection de l'environnement

- Une subvention de 1 000€ pour l'association Centre d'Hébergement et d'Etude sur la Nature et l'Environnement

Programme personnes en situation de handicap

- Une subvention de 500€ pour l'Association des Sourds de la Métropole Rouen Normandie

Programme associations et citoyenneté

- Une subvention de 7 000€ pour l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Seine-Maritime
- Une subvention de 4 000€ pour l'association Femmes inter Associations Normandie

Programme associations culturelles et patrimoniales

- Un acompte sur subvention 2019 de 30 600€ pour l'association Le Kalif
- Un acompte sur subvention 2019 de 126 000€ pour l'association Ecole de musique de ROUEN

Programme Centre Dramatique National de Haute-Normandie

- Un acompte sur subvention 2019 de 142 500€ pour le Centre Dramatique National de Normandie ROUEN

06. EDUCATION

Rythmes éducatifs pour la rentrée 2019

Suite au décret du 27 juin 2017, le Gouvernement a choisi de ne pas choisir en laissant à chaque commune la responsabilité de déroger ou non à l'organisation de la semaine scolaire en 4 jours et demi. En cohérence avec le Projet Educatif de notre Territoire (PEDT) signé avec l'Etat pour trois ans (2016/2019), la Ville de Rouen n'a pas souhaité remettre en cause l'organisation en 4 jours et demi jusqu'au terme du PEDT actuel.

Afin de respecter les engagements signés et pour prendre le temps de la réflexion, ayant le souci premier de l'intérêt des enfants, la Ville de Rouen a choisi d'organiser une concertation pendant toute l'année 2018, démarche participative exemplaire s'inscrivant dans l'ADN de la majorité municipale en matière de concertation et de co-élaboration avec les habitants, et permettant au plus grand nombre de pouvoir s'exprimer et de prendre part au débat.

Une série de réunions publiques, un débat avec experts, des réunions de proximité dans les écoles et un questionnaire ont été proposés tout au long de l'année scolaire 2017/2018. A l'issue de cette concertation, une consultation des parents, enseignants et personnels municipaux concernés a été organisée en octobre. Ils devaient faire leur choix parmi trois scénarii qui étaient apparus les plus pertinents à l'issue des précédentes étapes de cette concertation.

Le dépouillement de cette consultation a été effectué le lundi 12 novembre 2018 en présence d'un huissier de justice. Il faut se réjouir de la mobilisation importante des parents, enseignants et personnels municipaux lors de cette consultation, avec une participation de plus de 45%. Le scénario du retour à la semaine de 4 jours d'école est arrivé en tête avec 64,2% des suffrages exprimés.

Le travail va désormais se poursuivre pour préparer ce changement d'organisation, en lien avec les enseignants, les agents de la Ville et les responsables de l'Education nationale, afin de proposer un dispositif prenant en compte les attentes de chacun. Les parents, les conseils d'école et les associations qui accompagnent les activités périscolaires seront bien entendu associés à la préparation de la rentrée 2019.

07. PATRIMOINE

Restauration des immeubles protégés au titre des monuments historiques

Il s'agit de mobiliser grâce à un partenariat conclu avec l'Etat et la Métropole Rouen Normandie des fonds à hauteur de 1 000 000€ afin d'investir en faveur de la rénovation des monuments emblématiques de la commune et prévenir les pertes patrimoniales. Ces fonds visent à conduire des opérations d'entretien et/ou de maintenance sur une liste priorisée conjointement entre les partenaires de bâtiments inscrits ou classés au titre des monuments historiques, selon un programme pluriannuel s'appuyant sur un diagnostic sanitaire des monuments.

De 2019 à 2021 sont prévus les soutiens financiers suivants :

- Participation financière de la DRAC à hauteur de 40% sur un site classé, et de 20% sur un site inscrit aux Monuments Historiques ;
- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de l'Etat à hauteur de 200 000€ par an
- Fonds de Soutien à l'Investissement des Communes (FSIC) de la Métropole Rouen Normandie à hauteur de 200 000€ par an.
- La participation nette de la Ville s'élève à 300 000€ par an.

Une étude sanitaire patrimoniale datant de 2008 a été mise à jour en 2018 et servira de base à la définition des priorités et objectifs. Le marché de maîtrise d'œuvre aura pour objectifs d'arrêter la liste des édifices traités pour 2020-2022 et le programme d'intervention. Le programme des travaux pour l'année 2019 a quant à lui déjà été arrêté et concernera, dans l'ordre :

- Des travaux de réparation et de restauration de la Tour Saint-André ;
- Des travaux de réparation de la Porte Guillaume-Lion ;
- Des travaux de réparation de la Chapelle Grammont ;
- La purge complète de l'Abbatiale Saint-Ouen et la révision des couvertures.

08. STATIONNEMENT

Nouvelles extensions des zonages de stationnement payant

La politique de stationnement de la Ville de Rouen a connu en 2018 des évolutions majeures qui seront poursuivies en 2019 avec de nouvelles extensions des zonages de stationnement payant.

- Extension au 1^{er} mai 2019 de la zone « Moyenne durée » dans le quartier Luciline afin de limiter l'impact du stationnement et de la circulation dans cet écoquartier mais aussi de permettre un stationnement résidentiel sur un modèle similaire au système existant ;
- Extension au 1^{er} juillet 2019 de la zone « Moyenne durée » dans les quartiers Ile Lacroix, Saint-Gervais/Saint-Maur, dans le secteur Malatiré/rue Verte/rue du Champ des oiseaux, et dans une grande zone située au nord des
- boulevards de l'Yser, de Verdun, de la route de Darnétal et de la route de Neufchâtel ;
- Extension au 1^{er} janvier 2019 de la zone « Courte durée » dans l'avenue Jacques Cartier.

Ces extensions permettront aux rouennaises et rouennais de disposer de davantage de places vacantes, grâce à une meilleure rotation des véhicules. Les résidents bénéficient d'une tarification particulièrement attractive dans ce contexte.

09. EGALITE FEMMES/HOMMES

Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Le 9 Avril 2018, la Ville présentait son deuxième plan d'actions pour les années 2018, 2019 et 2020. Celui-ci témoigne de la volonté de la Ville de Rouen de défendre, promouvoir et faire respecter le droit fondamental qu'est l'égalité entre les femmes et les hommes, de veiller dans l'ensemble de ses politiques publiques à rechercher l'égalité, défendre des droits des femmes et lutte contre les discriminations, de chercher à être exemplaire en interne comme en externe. Il répond à l'obligation qui est faite à la Ville, par la loi du 4 août 2014, de s'engager dans un plan d'actions volontariste pour réduire les inégalités femmes/hommes aussi bien dans la mise en œuvre des actions relevant de sa compétence qu'en tant qu'employeur.

Parmi les actions menées par la Ville, on retrouve par exemple :

- L'augmentation du nombre de rues et bâtiments portant le nom de femmes afin de rééquilibrer la présence de femmes et d'hommes dans la toponymie rouennaise ;

- Le soutien à la fréquentation et à l'accès mixte aux pratiques culturelles, artistiques et sportives permettant de renforcer la mixité dans les disciplines connotées masculines ou féminines ;
- L'enrichissement du fonds des bibliothèques d'ouvrages portant sur les questions d'égalité femmes/hommes ;
- L'intégration de la question de l'égalité femmes/hommes dans l'ensemble des projets pédagogiques et éducatifs à destination des enfants et des jeunes ;
- Le soutien aux associations engagées sur l'égalité des femmes et des hommes, qu'elles agissent sur les droits des femmes, l'aide aux victimes.

10. CONTRAT DE VILLE

Attribution de subvention dans le cadre du Fonds d'Animation et d'Expérimentation Locale (FAEL)

La programmation du Contrat de Ville 2018 a été adoptée par délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2018. Dans ce cadre, des crédits ont été affectés au Fonds d'Animation et d'Expérimentation Locale (FAEL), à hauteur de 106 527 €, dont 34124 € alloués par la Ville et 72 403 € alloués par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET).

Le Conseil Municipal du 28 juin 2018 a validé le financement de 10 projets, pour un montant total de 61 802 €, dans le cadre de la première commission FAEL. Pour le Conseil Municipal du 15 octobre 2018 6 projets ont été validés pour un montant total de 35000 €. Les crédits restants pour l'année 2018 s'élèvent à 9 725 €.

Le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (C.G.E.T.) et la Ville de Rouen souhaitent soutenir des actions portées par les acteurs locaux, intervenant auprès des populations vivant dans les Quartiers Politique de la Ville des Hauts de Rouen et de Grammont. Les crédits du FAEL sont destinés à soutenir des actions correspondant aux orientations suivantes :

- l'organisation de sorties et/ou séjours, à destination des familles et des enfants, visant à développer et soutenir le lien parents-enfants ;
- le développement d'initiatives et d'actions citoyennes au profit des jeunes de 12 à 25 ans, visant l'accès à l'autonomie, la lutte contre le décrochage scolaire et l'insertion socio-professionnelle ;
- la mise en œuvre d'activités socio-culturelles et/ou sportives favorisant l'intégration sociale des populations primo-arrivantes ;



- la mise en œuvre d'actions innovantes dans le domaine sportif, culturel, artistique et le soutien à de nouveaux projets favorisant la participation active des habitants, le lien social, la mixité des publics et le lien intergénérationnel.

Dans ce cadre, les initiatives du collège Camille Claudel pour un projet « Découverte du Patrimoine Médiéval Normand » sont soutenues par la Ville en accordant une subvention de 2 850 €.



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53